

Orpi , barème des honoraires

ESTIMATION :

(à la charge du demandeur)

Avis de Valeur : 150 € TTC

VENTE IMMEUBLES & TERRAINS :

(honoraires maximum, à la charge du vendeur, sauf succession : honoraires charge acquéreur)

< 360 000 € : 5 % + 2000 € TTC
De 360 000 € à 400 000 € : 20 000 € TTC
> 400 000 € : 5 % TTC

LOCATION :

Commercialisation / Négociation : 50 € TTC
(à la charge du bailleur)

Visite / Dossier / Rédaction bail : 7,5 € /m²
(à la charge de chacune des parties : locataire et bailleur)

Etat des lieux : 2,5 € /m²
(à la charge de chacune des parties : locataire et bailleur)

Garage (lot isolé) : 1 mois de loyer
(à la charge chacune des parties : locataire et bailleur)

GESTION LOCATIVE :

Honoraires sur les encaissements : 7,0 % HT soit 8,4 % TTC

Garantie Loyer Impayé : 3 % TTC
(Ce taux pouvant évoluer en fonction des tarifs assureurs)

Frais administratifs mensuels : 2€ TTC
(Incluant les frais bancaires de virement / prélèvement, accès aux extranet, frais postaux courants...)

ERRIAL : 20€ TTC
(Equivalent de l'Etat des Risques et Pollutions pour la location)

Honoraires sur travaux > 1000 € : 150 € + 2 % TTC du montant travaux

Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers : 50 € TTC / an / lot

Prestations supplémentaires : 90 € / heure TTC
(Contentieux, sinistre, succession, changement propriétaire, représentation en AG, avenant au bail, fin de mandat)